



Depuis 35 ans au service de la Vie

Bureau: ch. Monséjour 2

Tél.: 026 424 63 83

Fax : 026 424 63 87

Permanence 24h/24h

Tél.: 026 322 03 30

E-mail: [aide@sosfuturesmamans.ch](mailto:aide@sosfuturesmamans.ch)

[www.sosfuturesmamans.ch](http://www.sosfuturesmamans.ch)

## Charte de SOS Futures Mamans

SOS FUTURES MAMANS, c'est

**AIMER – ACCUEILLIR – AIDER**

**TOUTES FUTURES MAMANS**

Car la vie est un don, un don du Créateur. SOS FUTURES MAMANS entend contribuer à faire de ce don de la Vie un don de la joie.

La présente charte définit quelques valeurs fondamentales qui fixent le cadre de la mission et les principes inspirant l'action de SOS FUTURES MAMANS. Au cœur de toute l'œuvre, nous plaçons la maman et l'enfant. Pour servir et aimer la vie, l'amitié, le don gratuit, la solidarité, le bénévolat constitueront les valeurs fondamentales de SOS FUTURES MAMANS.

SOS FUTURES MAMANS est une association apolitique et non-confessionnelle.

### **MISSION DE SOS FUTURES MAMANS**

SOS FUTURES MAMANS accueille toutes les futures mamans quels que soit leur origine, leurs convictions religieuses ou leur statut social.

SOS FUTURES MAMANS apporte son aide et son soutien à toute maman qui en a besoin pour autant que les enfants soient âgés de moins de 15 ans.

Chaque future maman pourra choisir elle-même la layette, les habits et le matériel nécessaires pour son enfant. Tout sera mis en œuvre dans l'accueil, la simplicité et la générosité afin de confirmer la maman dans la joie de sa maternité.

Toute aide aux mamans est gratuite et rien n'est réclamé en retour.

SOS FUTURES MAMANS peut accorder aux mamans, dans les limites de ses possibilités, des prêts financiers sans intérêts. Les conditions de remboursement de ce prêt sont définies d'un commun accord. SOS FUTURES MAMANS s'engage à ne jamais agir en justice ou auprès des offices de poursuites pour obtenir le remboursement d'un prêt ainsi accordé.

SOS FUTURES MAMANS ne poursuit aucun autre but que celui de sauver la maman et l'enfant en les aidant par tous les moyens qui sont à sa disposition.

Dans la mesure où la maman ne peut pas ou ne veut pas assumer l'éducation et l'entretien de l'enfant, l'association SOS FUTURES MAMANS s'engage, en accord avec la maman, à le placer en vue d'adoption avec la collaboration des institutions compétentes.

SOS FUTURES MAMANS entend collaborer avec toutes celles et ceux qui partagent ce même souci d'accueillir la vie dès la conception et qui désirent s'engager pour la construction d'une société plus fraternelle chez nous et ailleurs dans le monde.

Tout sera mis en œuvre pour faire connaître le mouvement SOS FUTURES MAMANS et sa mission particulière.

SOS FUTURES MAMANS ne pourra en aucun cas s'associer avec quelque mouvement, groupe ou institutions privées et publiques proposant d'autres solutions que l'accueil inconditionnel de la vie.

\*\*\*\*\*

Les bénévoles et collaborateurs SOS FUTURES MAMANS ont pris connaissance de la mission mentionnée ci-dessus ; ils s'engagent à la mettre en œuvre, la faire connaître et à vivre leur engagement dans le respect des principes suivants :

## **PRINCIPES D'ENGAGEMENT**

Les membres s'engagent moralement à proposer l'accueil de la vie de l'enfant dès sa conception. Aucun membre ne pourra donc conseiller à une maman des moyens mécaniques ou chimiques ainsi qu'une intervention médicale pouvant détruire la vie de l'enfant.

Etant donné le caractère sacré de la vie humaine – de la conception à la mort naturelle, les membres peuvent s'engager avec des convictions religieuses ou philosophiques différentes.

Les membres de SOS FUTURES MAMANS peuvent librement constituer des groupes de réflexion, de prière et de partage pour soutenir leur action. Nul membre de SOS FUTURES MAMANS ne peut être contraint de participer à de telles rencontres.

Dans cet esprit, les personnes collaborant avec SOS FUTURES MAMANS s'engagent à ne pas utiliser leur activité dans l'association pour recruter des personnes susceptibles d'adhérer à des mouvements politiques, économiques, philosophiques ou religieux.

SOS FUTURES MAMANS est essentiellement une œuvre d'aide, d'accueil et de soutien à la vie. Le rôle de SOS FUTURES MAMANS est uniquement de permettre aux mamans d'assumer leur maternité dans les meilleures conditions possibles et d'y trouver la joie et l'épanouissement grâce à l'aide, l'amitié et l'encouragement offerts.

De ce fait, les membres de SOS FUTURES MAMANS ne prendront pas part, au titre de membres de l'association, à des débats contradictoires.

SOS FUTURES MAMANS est une association qui sera présente partout où les besoins se feront sentir. La création de nouvelles sections se fera toujours en accord avec le comité de l'Association des SOS FUTURES MAMANS.

Les membres de SOS FUTURES MAMANS qui accueillent, conseillent et aident les mamans doivent jouir d'une bonne santé mentale et d'un équilibre psychologique leur permettant d'être vraiment au service des personnes soutenues.

Ependes, le 12 septembre 1998